
PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Lettre d'information
N° 338 - 9 septembre 2026



Contraception gratuite : le silence du clergé **De Genève à Rome :** **un même silence, une même crise doctrinale**

Eric Bertinat - Le 27 septembre, les citoyens genevois vont voter sur la gratuité de la contraception. *Perspective catholique* mène une campagne contre cet objet et plusieurs articles ont paru dans nos précédentes **Lettres** pour expliquer notre position à la lumière de l'enseignement de l'Église. Ces textes ont été réunis dans une brochure adressée aux responsables catholiques, censés être concernés par ce sujet non seulement d'un point de vue moral mais surtout pour le salut des âmes. À ce jour, nous n'avons reçu que quelques accusés de réception (Mgr Morero, Mgr Krebs, nonce apostolique en Suisse). On peut légitimement se demander pourquoi un tel silence sur un sujet si important.

La réponse à cette question se trouve peut-être moins dans l'actualité genevoise elle-même que dans ce que prépare le prochain synode, qui abordera la question du péché mortel dans les relations hors mariage. C'est ici que l'excellent article de l'abbé Claude Barthe (**Revenir au magistère. Il y a dix ans, le sabotage de l'enseignement moral**, *Res Novae*, septembre 2026) apporte une réponse au grand silence du clergé face à un rappel aussi élémentaire que « Tu ne commettras point d'adultère » (Exode 20, 14 ; Deutéronome 5, 18 ; Matthieu 5, 27). Ce n'est pas un accident local, mais le symptôme d'un sabotage plus profond, engagé de longue date, de l'enseignement moral traditionnel.

Ce texte de l'abbé Barthe éclaire d'ailleurs, plus largement, le malaise que décrivait Carlo Foresti à propos du pontificat de Léon XIV (**voir page 4**). Là où le blogueur de *Duc in altum* décrivait surtout les symptômes d'une crise (ambiguïtés, gestes œcuméniques, prudence doctrinale, silence sur certaines questions liturgiques), l'abbé Barthe en recherche la racine dans l'évolution de l'enseignement moral depuis le concile Vatican II.

Il situe le tournant décisif dans *Amoris lætitia*, publiée en 2016. Le chapitre VIII de l'exhortation marque une rupture dans la manière d'appréhender les situations dites « irrégulières ». L'auteur met particulièrement en évidence le n. 301, selon lequel certaines personnes connaissant la norme morale peuvent néanmoins se trouver dans des conditions concrètes qui ne leur permettraient pas d'agir autrement « sans une nouvelle faute ». Il y voit une difficulté majeure pour la conception traditionnelle de la loi morale : Dieu ne commande pas l'impossible et donne, avec sa grâce, les moyens d'accomplir ce qu'il commande.

La question n'est donc pas secondaire. L'abbé Barthe rappelle à cet égard que quatre cardinaux avaient soumis au pape François cinq *dubia*, dont l'un portait précisément sur la possibilité de considérer comme non pécheur celui qui vit habituellement en contradiction avec un commandement divin tel que l'interdiction de l'adultère. Ces questions sont restées sans réponse (c'est une habitude !).

L'abbé Barthe relève qu'à l'occasion du dixième anniversaire d'*Amoris lætitia*, le nouveau Pape a lui-même qualifié l'exhortation de « message lumineux d'espérance » et appelé à poursuivre le chemin de « conversion pastorale » à sa lumière. Il annonce parallèlement une rencontre mondiale des présidents des conférences épiscopales consacrée au discernement sur la pastorale familiale.

Le malaise décrit par Carlo Foresti prend dès lors une signification plus précise. Ce nouveau pontificat ne remet aucunement en cause le déplacement opéré au cours des dernières années dans le domaine de la morale. Le parcours préparatoire du prochain synode semble d'ailleurs prolonger

[suite page suivante](#)

De Genève à Rome

(suite)

cette orientation en privilégiant les notions de « fragilité », de « accompagnement », de « discernement » et d'« intégration », tout en évitant, selon l'abbé Barthe, de nommer directement le péché. Et l'on comprend beaucoup mieux la réserve embarrassée que rencontre aujourd'hui même la campagne genevoise auprès du clergé suisse.

Cette évolution permet également de mieux comprendre le combat moderniste. Celui-ci ne saurait être réduit à l'adoption de nouveautés liturgiques ou culturelles. Dénoncé par saint Pie X, il concerne d'abord une conception de la vérité religieuse. Le danger apparaît lorsque l'expérience personnelle, les circonstances subjectives et la conscience individuelle finissent par prendre le pas sur une vérité révélée, objective et normative. Or la méthode du « discernement » peut devenir problématique si elle conduit non plus à aider l'homme à conformer sa vie au commandement de Dieu, mais à déterminer dans quelles conditions ce commandement pourrait ne plus s'appliquer pleinement à sa situation.

C'est précisément ce que l'abbé Barthe dénonce lorsqu'il oppose la « loi de gradualité », qui accompagne progressivement le pécheur vers l'accomplissement du commandement, à une « gradualité de la loi », qui transformerait le commandement lui-même en idéal inaccessible auquel chacun pourrait se conformer selon ses possibilités.

Une question fondamentale demeure : l'Église peut-elle préserver l'intégrité de son enseignement moral si elle cesse d'affirmer clairement que les commandements divins sont des normes objectives, valables pour tous ? Relativiser ces normes n'est pas une option pastorale : c'est une trahison de la mission même du pasteur, dont l'unique tâche est d'aider les fidèles à les vivre pleinement, avec le secours de la grâce divine. C'est ce que rappelle l'abbé Barthe, lorsqu'il souligne que la fonction première des pasteurs est d'annoncer la foi et de conduire les âmes au salut par la vérité.

La question posée au pontificat de Léon XIV et, par ricochet, au silence embarrassé de tant de responsables catholiques suisses face à notre campagne est donc beaucoup plus grave qu'une querelle entre progressistes et traditionalistes. Elle concerne la conception même du rôle du magistère. Doit-il principalement accompagner les évolutions de la société et discerner les situations particulières, ou doit-il d'abord rappeler, avec autorité et miséricorde, la vérité révélée et les commandements de Dieu ?

Le rappel final de l'abbé Barthe est à cet égard sans ambiguïté : « revenir au magistère ». Son application au débat actuel est immédiate : face à toutes les situations humaines, l'Église ne peut renoncer à annoncer la vérité sous prétexte de rejoindre l'homme dans sa fragilité. Elle doit précisément rejoindre le pécheur pour le conduire à la conversion. C'est cette conception du « pastoral », non comme adaptation de la vérité, mais comme soin des âmes en vue de leur salut, qui constitue le véritable enjeu, tant du pontificat de Léon XIV que de notre propre combat, aujourd'hui, à Genève. —



Nous avons imprimé les textes que *Perspective catholique* a publiés durant cet été sur la votation cantonale du 27 septembre 2026 : IN pour la gratuité de la contraception.

Cet objet, qui reviendra inmanquablement dans d'autres votations cantonales, voire au niveau fédéral, vous permettra non seulement de comprendre les enjeux, mais aussi d'approfondir ce sujet dans une « perspective catholique ».

16 pages, format A5

Prix 6 frs (port compris)

Banque Raiffeisen - CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire : Perspective catholique – 1203 Genève

Neutralité suisse : jusqu'où peut-on se rapprocher de l'Union européenne ?



Eric Bertinat - Le calendrier politique suisse aligne deux décisions que l'on présente volontiers comme distinctes. Le 27 septembre, le peuple se prononce sur l'initiative «Sauvegarder la neutralité suisse». Quelques mois plus tard viendra la votation sur les Bilatérales III avec l'Union européenne. Ces deux scrutins n'ont rien d'indépendant : ils posent, sous deux formes différentes, la même question : quelle liberté sommes-nous encore prêts à conserver ?

L'initiative sur la neutralité demande que la Suisse ne participe pas aux sanctions contre un État belligérant, sauf celles décidées par l'ONU, qu'elle ne rejoigne aucune alliance militaire ou défensive, et qu'elle mette sa neutralité au service de la médiation. Conseil fédéral et Parlement recommandent son rejet, au motif que la neutralité actuelle offrirait déjà toute la marge de manœuvre nécessaire. L'argument mérite d'être interrogé plutôt qu'accepté d'emblée : cette marge de manœuvre, l'exerçons-nous encore, ou nous contentons-nous de la revendiquer ?

Le paquet des Bilatérales III, lui, est présenté par le Conseil fédéral comme une simple continuation de la voie bilatérale, un moyen de stabiliser nos relations économiques et scientifiques avec notre principal partenaire. La présentation est

habile mais incomplète : le paquet introduit aussi des éléments institutionnels lourds de conséquences, tels que reprise dynamique du droit européen dans plusieurs accords, mécanismes de surveillance et de règlement des différends. Ce n'est plus seulement une question économique ; c'est de l'architecture juridique.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, la Suisse a discrètement aligné sa politique étrangère sur celle de Bruxelles, tout en continuant d'invoquer sa neutralité comme si de rien n'était. Elle a repris l'essentiel des sanctions européennes contre la Russie, soutient la reconstruction de l'Ukraine, a organisé le sommet du Bürgenstock et affirme dans le même souffle vouloir préserver sa capacité de médiation. On ne peut pas indéfiniment être solidaire sans être partie prenante, défendre le droit international tout en se targuant d'impartialité, reprendre les sanctions d'un camp tout en prétendant n'en être d'aucun. Cet exercice d'équilibriste n'est plus tenable ; il n'a d'ailleurs peut-être jamais vraiment été autre chose qu'un discours.

suite page suivante

L'Union européenne elle-même n'est pas le bloc uni et rassurant qu'on imagine parfois. Elle soutient massivement l'Ukraine et durcit sa politique de sanctions face à l'agression russe. Mais elle reste traversée de profondes divergences entre États membres sur les moyens, le degré d'engagement et le risque d'escalade, comme en témoignent les tensions franco-allemandes sur la défense ou les rapports de force entre institutions européennes. La Matinale européenne a documenté ces fractures et l'incapacité persistante de l'Europe à se doter d'une véritable politique étrangère et de sécurité commune. Voilà l'ensemble auquel les Bilatérales III proposent de nous arrimer un peu plus étroitement : non pas un partenaire stable et cohérent, mais un acteur lui-même en pleine recomposition, incertain de ses propres orientations.

Le Conseil fédéral et les Chambres prétendent que la Suisse ne deviendrait pas membre de l'UE avec les Bilatérales III. Mais la question n'est pas celle de l'adhésion formelle. Elle est celle de l'érosion progressive : plus notre ordre juridique se rapproche de celui de l'Union, moins nous conservons de liberté de choix le jour où nos intérêts divergeront de ceux de Bruxelles. Et cette érosion touche précisément ce que la neutralité est censée protéger, non pas la simple non-participation militaire, mais la distance qui nous permet d'offrir nos bons offices sans être suspectés de partialité. Cette distance s'est déjà réduite depuis 2022 ; les Bilatérales III ne l'élargiront pas.

Il serait donc pour le moins incohérent de réclamer, le 27 septembre, davantage d'autonomie pour notre neutralité, puis d'accepter quelques mois plus tard une intégration institutionnelle croissante à un ensemble politique dont nous ne maîtrisons ni les orientations ni les fractures internes. Le choix n'est pas entre l'Europe et l'isolement. La Suisse est un pays européen et ses liens économiques avec l'Union sont indispensables. Mais coopérer n'oblige pas à s'intégrer toujours davantage à des institutions extérieures. La vraie question, avant même de discuter des avantages économiques du paquet, est peut-être celle-ci : que voulons-nous encore pouvoir décider seuls, le jour où éclatera la prochaine crise internationale ? —

La question n'est pas celle de l'adhésion formelle. Elle est celle de l'érosion progressive : plus notre ordre juridique se rapproche de celui de l'Union, moins nous conservons de liberté de choix le jour où nos intérêts divergeront de ceux de Bruxelles.

Recension :

«Le pontificat de Léon et ce mécontentement croissant»

Eric Bertinat - Ce texte de Carlo Foresti, repris par le blog Benoît-et-moi (30 août 2026) analyse le décalage entre le style et le fond du début du pontificat de Léon XIV. L'argument central de l'auteur est celui d'une «révolution esthétique» sans changement de substance. Il pointe des gestes symboliques (retour au Palais apostolique, reprise des séjours à Castel Gandolfo, remise directe du pallium) qui avaient, selon lui, nourri l'espoir d'une rupture avec le pontificat de François, espoir que l'auteur juge déçu, puisque des figures comme les cardinaux Fernández et Zuppi restent en place et que le «chemin synodal» allemand ne rencontre pas, à ses yeux, d'opposition ferme.

Au lendemain de l'élection du pape Prevost, une grande partie du monde conservateur et traditionaliste avait espéré un revirement radical par rapport au pontificat précédent (...) Cependant, comme l'ont amèrement fait remarquer de nombreux commentateurs, il s'agissait d'une révolution purement esthétique et de façade.

L'épisode que Carlo Foresti présente comme le plus emblématique est le message adressé en mars à Sarah Mullally, nouvelle primate de la Communion anglicane, où le pape l'a qualifiée de «Révérendissime». L'auteur y voit une double transgression : une reconnaissance implicite d'un ministère féminin épiscopal, contraire à la Lettre apostolique de Jean-Paul II (*Ordinatio sacerdotalis*) et une déférence envers une personnalité favorable à l'avortement et au mariage homosexuel. Il qualifie cela de «protestantisation» de l'Église, un jugement qui reste propre à l'auteur et à la sensibilité qu'il représente.

Carlo Foresti insiste enfin sur le silence du pape concernant *Traditionis custodes*, le motu proprio restreignant la messe traditionnelle, ainsi que sur la crispation des relations avec la Fraternité Saint-Pie X. Il y voit un abandon des catholiques attachés au rite ancien. Mais il reconnaît que sa critique repose sur une fraction du catholicisme mondial. Léon XIV déçoit aussi les catholiques progressistes, pour des raisons inverses : «En cherchant à ne mécontenter personne, le pape finit par paraître ambigu, voire indifférent au sort de la Foi».

Nous avons là un bon résumé, d'une opinion de plus en plus perceptible sur de nombreux blogs conservateurs : d'abord favorablement impressionnés par l'image dégagée par le pape, ces milieux se disent aujourd'hui toujours plus déçus par cette entame de pontificat. —

Le novlangue au XXI^e siècle : quand les mots cessent de nommer le réel



Mirco Canoci - Orwell un visionnaire de son époque. Souvenez-vous de 1984, le célèbre roman dystopique de George Orwell publié en 1949. Sur le ministère de la Vérité sont inscrits trois slogans : «La guerre, c'est la paix», «La liberté, c'est l'esclavage», «L'ignorance, c'est la force». Ces formules illustrent la doublepensée, cette capacité à accepter simultanément deux propositions contradictoires.

Orwell imagine également une transformation de la langue : le novlangue. Son objectif est de réduire progressivement le vocabulaire afin de rendre certaines pensées impossibles. Contrôler les mots revient ainsi à contrôler les possibilités mêmes de la pensée.

Faut-il pour autant considérer notre société comme une version moderne de l'Océanie imaginée par Orwell ? Évidemment non. Nous ne vivons pas sous un régime totalitaire (du moins en Suisse). Pourtant, certaines évolutions contemporaines du langage interrogent notre rapport aux mots, au réel et au pouvoir.

Quand les mots ne désignent plus exactement la même réalité

Une langue évolue naturellement. De nouveaux mots apparaissent, d'autres disparaissent et certaines expressions

changent de sens. Le problème commence lorsque le vocabulaire ne sert plus seulement à décrire la réalité, mais à la présenter sous un jour différent.

Le monde professionnel en fournit de nombreux exemples. Le nettoyeur devient «technicien de surface», le concierge «agent d'exploitation», tandis que les anglicismes se multiplient : manager, team leader, customer assistant, CEO...

Ces appellations ne sont pas nécessairement mauvaises. Mais pourquoi ressent-on parfois le besoin de remplacer un mot simple par une expression plus complexe ou plus valorisante ? «Technicien de surface» décrit-il réellement mieux le travail d'un nettoyeur ? Il ne s'agit évidemment pas de mépriser cette profession, mais au contraire de se demander pourquoi un métier honnête aurait besoin d'être artificiellement embelli pour être considéré comme respectable.

La même logique existe dans l'administration. Un «conseiller en personnel» évoque spontanément quelqu'un chargé d'accompagner et de conseiller. Dans la réalité, une partie importante de son travail peut consister à contrôler les recherches d'emploi et à appliquer des règles administratives.

Le choix du mot n'est donc jamais totalement neutre : il met en lumière une dimension de la réalité et peut en dissimuler une autre.

L'euphémisme : rendre la réalité plus acceptable

Le phénomène est encore plus visible lorsque l'on remplace un terme jugé trop brutal par une expression plus acceptable.

Dans le domaine militaire, on parlera de «mission» plutôt que de «guerre» ou d'«opération» plutôt que de combat. À l'inverse, lorsqu'il s'agissait de la pandémie de Covid-19, Emmanuel Macron n'hésitait pas à employer le vocabulaire militaire : «Nous sommes en guerre».

Dans le monde de l'entreprise, on ne licencie plus nécessairement : on «réorganise». On ne réduit pas les coûts : on «optimise». On ne supprime pas un poste : on «rationalise les ressources humaines».

Il ne s'agit pas de prétendre que chaque utilisation de ces termes constitue une manipulation. Mais la manière dont nous nommons une réalité influence incontestablement la manière dont nous la percevons.

Si un licenciement devient une «restructuration», la violence sociale du phénomène paraît moins évidente. Si une guerre devient une «opération», la réalité du conflit peut passer au second plan.

Un vocabulaire de plus en plus idéologique

Notre époque connaît également une multiplication de termes qui ne sont plus seulement descriptifs, mais fortement chargés idéologiquement.

L'écriture inclusive, par exemple, vise pour ses défenseurs à rendre certaines catégories davantage visibles. Ses détracteurs lui reprochent de complexifier la langue. Le débat dépasse pourtant la simple question grammaticale : il montre que le vocabulaire peut devenir un véritable terrain de confrontation idéologique.

Le choix des mots autour de l'immigration est encore plus révélateur. «Réfugié», «demandeur d'asile», «migrant», «clandestin» ou «immigré illégal» ne sont pas synonymes. Chacun met l'accent sur une réalité différente et produit une représentation particulière. Le terme choisi peut donc orienter immédiatement le jugement du lecteur ou de l'auditeur.

C'est également ce que l'on retrouve dans le discours politique. Jean-Luc Mélenchon emploie notamment le concept de «créolisation» - ce qui pour d'autres est un grand remplacement ou/et une immigration de masse incontrôlée, présentée comme une transformation culturelle et sociale résultant du mélange des populations et des cultures. Derrière un terme qui peut sembler neutre ou même poétique se trouve pourtant une vision profondément politique de l'évolution de la société.

On pourrait multiplier les exemples : «diversité», «inclusion», «déconstruction», «transition», «identité», «discriminations systémiques»... Ces termes ne servent plus uniquement à décrire le monde : ils véhiculent souvent une grille d'interprétation de celui-ci.

Orwell avait précisément compris que la bataille politique

pouvait aussi être une bataille sémantique.

Les mots que l'on n'ose plus prononcer

À l'inverse, certains mots deviennent progressivement socialement indésirables. Ils ne sont pas forcément interdits par la loi, mais leur utilisation peut exposer celui qui les prononce à une réprobation sociale.

Il est parfaitement légitime de vouloir éviter d'humilier quelqu'un. Mais une société libre doit également pouvoir conserver la possibilité de décrire une réalité sans que toute formulation jugée désagréable soit immédiatement considérée comme offensante.

Le problème apparaît lorsque la peur d'offenser finit par prendre le dessus sur la nécessité de nommer clairement les choses.

Une langue complexe, une pensée complexe ?

Il serait toutefois excessif d'affirmer que toute évolution du vocabulaire constitue une forme de novlangue. Une langue vivante doit évoluer et certaines nouvelles catégories permettent réellement de mieux décrire le monde.

Mais lorsque le vocabulaire devient excessivement complexe, technocratique ou idéologique, il peut finir par éloigner les individus de la réalité qu'il est censé décrire.

La maîtrise de la langue demeure donc essentielle. Plus notre vocabulaire est riche, plus nous disposons de nuances pour comprendre et exprimer le monde. Lire, écrire et réfléchir avec précision constituent ainsi de véritables moyens de préserver notre liberté intellectuelle.

Nommer pour pouvoir penser

Orwell n'avait évidemment pas prévu Internet, les réseaux sociaux ou les algorithmes. Pourtant, son intuition demeure étonnamment actuelle : celui qui contrôle les mots exerce un pouvoir considérable sur la manière dont une réalité peut être comprise. Il serait excessif de qualifier de «novlangue» chaque évolution du vocabulaire contemporain. Le novlangue d'Orwell était un système politique conçu consciemment pour réduire les possibilités de pensée. Notre époque est beaucoup plus complexe.

Mais 1984 nous laisse une leçon essentielle : nous devons rester attentifs à la distance qui peut se créer entre les mots et les choses. Une société libre doit pouvoir appeler une guerre une guerre, un licenciement un licenciement, et une difficulté une difficulté, sans pour autant renoncer à la nuance, à la politesse ou à la compassion. Car lorsque les mots cessent de décrire le réel pour commencer à le dissimuler, la langue ne sert plus seulement à communiquer. Elle devient un instrument de pouvoir. Comme l'écrivait Philip K. Dick : «L'outil de base de la manipulation de la réalité est la manipulation des mots.» Défendre les mots, c'est donc aussi défendre notre capacité à penser librement. —

La neutralité pour rester ouverts au monde

Jean-Baptiste Bless - Aujourd'hui, plus que jamais depuis 1945, l'architecture de paix fondée sur la Charte des Nations unies n'est plus considérée comme adaptée à l'époque. Le droit international est encore invoqué comme une cymbale retentissante pour qualifier de «violation» ce que la Russie a appelé une «opération spéciale» ; mais peu rappellent, à la suite de l'historien Daniele Ganser, que ce sont les guerres d'agression de l'OTAN qui ont miné le système depuis le début du siècle au moins.

Les sanctions de l'Union européenne ne s'inscrivent d'ailleurs pas non plus dans le système de sécurité collective des Nations unies, puisqu'elles sont les mesures unilatérales d'un bloc contre un autre, prises selon une interprétation propre des faits et du droit. Elles contribuent à fragiliser l'ordre mondial. De son côté, la Russie invoque la «Responsabilité de protéger» les populations russophones d'Ukraine, qu'elle considère comme persécutées par le gouvernement central depuis 2014. Ce principe, effectivement consacré par l'Assemblée générale en 2005, avait déjà été invoqué pour attaquer la Libye.

Derrière les références au droit, c'est évidemment la politique de puissance qui est de retour. La guerre en Ukraine s'inscrit dans la logique développée par les géopoliticiens anglo-saxons, de Mackinder à Brzezinski : empêcher qu'une alliance de puissances ne domine le Heartland eurasiatique et surpasse l'Amérique. Ironie du sort, le conflit en Ukraine – et la lutte pour le contrôle de ce pays pivot – a contribué à réaliser l'autre cauchemar américain : le rapprochement de la Chine et de la Russie, encore célébré lors du récent sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS).

Mais ce n'est pas tout : afin d'écouler ses hydrocarbures, la Russie a développé son marché vers l'Inde, pays le plus peuplé du monde. Avec la Chine, ces trois pays forment un bassin de population de trois milliards d'habitants qui cherchent à se distancier de l'«Occident global» avec le soutien des pays du Sud, en particulier les BRICS. Ces deux organisations réunissent désormais près de 50% de la population mondiale - contre 5.5% pour l'UE ! - et 45% du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat. En parallèle, l'Union européenne a divisé par deux sa part dans l'économie mondiale depuis 2000.

Afin de ne pas disparaître économiquement, militairement et politiquement, l'Union désunie reste arrimée à des États-Unis qui se détournent progressivement d'elle, lancés dans une lutte pour préserver l'hégémonie du dollar et leur suprématie militaire. De plus, elle poursuit avec acharnement une guerre dont elle supporte elle-même une part considérable des conséquences. Résultat : un affaiblissement industriel lié notamment à la perte d'une énergie bon marché et un appauvrissement susceptible de provoquer des bouleversements dans les urnes des deux principaux pays de l'UE.

Le Conseil fédéral et les partis politiques ont-ils cette image en tête lorsqu'ils cherchent à se rapprocher de l'OTAN par des coopérations militaires et de l'UE par l'intégration de son droit ? N'ont-ils pas réalisé qu'en arrimant la barque helvétique au Titanic occidental, ils l'entraînent dans une aventure pour le moins hasardeuse, au moment même où le centre de gravité du monde se déplace ? Présomons qu'ils pèchent par ignorance, puisque même les services de renseignement nous livrent des analyses de la situation hors sol héritées des grilles de lecture développées sous l'administration Biden.

En 1938, face à la détérioration de la situation internationale, le Conseil fédéral revint à la neutralité intégrale avant que la guerre n'éclate. Aujourd'hui, c'est le souverain qui a l'occasion de rendre à la neutralité sa raison d'être. Au moment où celle-ci devient un moyen essentiel pour garantir notre liberté d'action vers le reste du monde, il est impératif de voter OUI le 27 septembre. –

**Le 27 septembre :
refusons la contraception
gratuite pour tous !**



Pour nous aider

CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire :

Perspective catholique

1203 Genève

Comment nous aider ?

Par une contribution financière. Le QR ci-contre vous facilitera votre versement.

Une idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions

Aux catholiques, a ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout